

Europäisches Patentamt

European Patent Office

Office européen des brevets



(11) **EP 0 787 871 A1**

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:06.08.1997 Bulletin 1997/32

(51) Int Cl.6: **E04H 15/32**

(21) Numéro de dépôt: 97420018.0

(22) Date de dépôt: 30.01.1997

(84) Etats contractants désignés: BE CH DE FR GB LI NL

(30) Priorité: 01.02.1996 FR 9601443

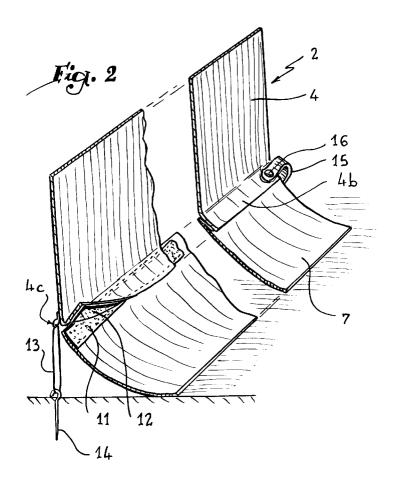
(71) Demandeur: Carre, René 01700 Miribel (FR) (72) Inventeur: Carre, René 01700 Miribel (FR)

 (74) Mandataire: Myon, Gérard Jean-Pierre et al Cabinet Lavoix Lyon
 62, rue de Bonnel
 69448 Lyon Cedex 03 (FR)

(54) Accessoire pour auvent ou toile de tente et auvent ou toile de tente comprenant un tel accessoire

(57) Accessoire pour auvent (2) ou toile de tente constitué par une bande (6,7,8) destinée à reposer sur le sol en étant fixée à une cloison (4) dudit auvent (2) ou de ladite tente, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) est fixée sur ladite cloison (4) de façon amovible.

La bande (6,7,8) qui forme la toile à pourrir d'un auvent (2) ou d'une toile de tente peut être fixée sur la cloison (4) par un dispositif à boucles et crochets (11,12), par une fermeture à glissière, par un jonc (20) pénétrant dans une encoche (4d) ou au moyen de pressions.



10

20

Description

L'invention a trait à un accessoire pour auvent ou toile de tente. Dans les auvents ou toiles de tente connus, la partie inférieure des cloisons formant les faces ou les côtés de l'auvent ou de la toile de tente est constituée par une bande communément désignée sous le terme "toile à pourrir". Cette toile à pourrir est destinée à reposer sur le sol, afin de rendre relativement étanche l'auvent ou la toile de tente dont elle fait partie.

Compte-tenu de sa position sur ou à proximité du sol, cette toile à pourrir a tendance à se salir et on prévoit généralement de la réaliser dans une matière imputrescible telle qu'une matière plastique et, par exemple du polyuréthanne ou polychlorure de vinyle (PVC), afin qu'elle puisse être facilement nettoyée à l'eau éventuellement additionnée d'un détergent. Or, lorsque l'on nettoie une telle toile à pourrir à l'eau, on doit prendre des précautions afin de ne pas mouiller le reste de l'auvent ou de la toile de tente qui est généralement constitué d'une toile en coton enduit.

En effet, si l'on mouille la toile, des auréoles peuvent subsister même lorsque celle-ci a séché, car l'eau qui est projetée sur cette toile contient éventuellement un détergent et/ou des souillures telle que de la terre qui est alors déposée sur ses parois. De plus, les coutures de fixation de la toile à pourrir sur l'auvent ou la tente sont mouillées et plus longues à sécher que la toile ellemême. Il faut attendre le séchage complet de ces coutures avant de plier l'auvent ou la tente, faute de quoi elles risquent de pourrir.

En outre, la position du campeur qui nettoie une toile à pourrir est inconfortable du fait de la localisation de cette toile à pourrir à proximité du sol. Il est connu des campeurs qui quittent un emplacement à l'issue d'une période de vacances, de procéder au nettoyage des toiles à pourrir de leur auvent ou de leur toile de tente, en dépiquetant partiellement l'auvent ou la toile de tente de façon à pouvoir relever la toile à pourrir afin de travailler dans une position moins inconfortable. Cependant, pendant toute la durée de l'opération de nettoyage et pendant le séchage qui doit nécessairement intervenir avant le pliage de l'auvent ou de la toile de tente, celuici ou celle-ci demeure généralement au moins partiellement dépiqueté(e), de sorte que, en cas de vent ou de courant d'air, même de faible force, il arrive que des auvents ou des toiles de tente soient arrachés et emportés par un courant d'air, ce qui est préjudiciable tant pour l'auvent ou la toile de tente eux-mêmes, que pour les personnes et les biens se trouvant à proximité.

Certains auvents de caravane ou certaines toiles de tente sont munis de cloisons équipées de fermetures à glissière, de telle sorte qu'une partie de ces cloisons peut être relevée par très beau temps afin d'aérer l'intérieur de l'auvent ou de la toile de tente. Une telle cloison est généralement relevée en l'enroulant sur ellemême et en fixant le rouleau ainsi obtenu à la partie supérieure de l'auvent ou de la tente. Dans une version

moins élaborée, la cloison est relevée en la posant sur le toit de l'auvent ou de la tente. Dans tous les cas, la toile à pourrir est en contact avec la cloison en question ou avec le toit de l'auvent ou de la tente et si cette toile à pourrir est salie, par exemple à cause des projections de terre résultant d'une pluie survenue un jour précédent, ces salissures sont déposées sur la toile en coton de la cloison ou du toit.

L'invention vise à résoudre les problèmes ci-dessus en proposant un accessoire pour auvent ou toile de tente permettant d'intervenir sur celui-ci, par exemple pour son nettoyage, sans devoir travailler dans une position inconfortable ou mettre en danger l'auvent lui-même ou les personnes se trouvant à proximité.

Dans cet esprit, l'invention concerne un accessoire pour auvent ou toile de tente constitué par une bande destinée à reposer sur le sol en étant fixée à une cloison dudit auvent ou de ladite tente, caractérisée en ce que ladite bande est fixée sur ladite cloison de façon amovible.

Grâce à l'invention, la bande qui constitue la toile à pourrir peut être détachée de la cloison lorsqu'il est nécessaire d'intervenir sur la toile à pourrir, en particulier lors du nettoyage de celle-ci. Il est alors possible d'emporter la toile à pourrir en question jusqu'à un local confortable et équipé pour des opérations de nettoyage tel que par exemple un lavoir. En particulier, aucun détergent n'est déversé dans le sol sur l'emplacement de la caravane ou de la toile de tente.

En outre, si on souhaite aérer l'auvent ou la toile de tente en question, il est possible de désolidariser une ou plusieurs bandes formant la toile à pourrir de la ou des cloisons sur la ou lesquelles, elle est ou sont fixée (s), de sorte qu'un courant d'air peut être facilement instauré à l'intérieur de l'auvent ou de la tente.

De plus, si l'on désire ouvrir complètement un côté de l'auvent ou de la tente en rabattant une cloison sur le toit ou en l'enroulant sur elle-même, on peut prévoir que, si la toile à pourrir est sale, on désolidarise celleci de la cloison en question avant d'enrouler ou de rabattre la cloison sur le toit, de sorte que la toile à pourrir souillée ne salit pas la cloison enroulée sur elle-même ou le toit sur lequel repose la cloison.

Selon les différentes variantes de l'invention, on peut prévoir que la bande est fixée sur la cloison au moyen d'un dispositif à boucles et crochets tel que commercialisé par la société VELCRO, par une fermeture à glissière, par un jonc pénétrant dans une encoche, par des pressions ou par tout autre moyen permettant de fixer de façon amovible la bande de toile à pourrir sur la cloison

Selon un mode de réalisation avantageux de l'invention, la fixation de la bande sur la cloison est renforcée à ses extrémités afin d'éviter un arrachement accidentel de la bande par rapport à la cloison.

Selon un autre mode de réalisation avantageux de l'invention, la bande est fixée sur la cloison sur une partie formant rabat située en dessous du point d'attache

45

50

10

30

35

sur la cloison des tendeurs arrimant cette cloison au sol. Ainsi, la cloison en question peut être maintenue arrimée au sol, que la bande formant la toile à pourrir soit présente ou non, ce qui garantit que l'auvent ou la toile de tente ne sera pas emporté par le vent lorsqu'on travaille sur la toile à pourrir, par exemple pour la nettoyer.

Selon un aspect avantageux de l'invention, on peut prévoir que la bande formant la toile à pourrir est jetable, de sorte qu'il n'est plus nécessaire de la nettoyer, par exemple au terme d'une période de vacances. Ceci permet aux campeurs de gagner du temps lors du démontage de leur auvent ou de leur toile de tente.

L'invention concerne enfin un auvent ou une toile de tente comprenant un accessoire conforme à l'invention

L'invention sera mieux comprise et d'autres avantages de celle-ci apparaîtront plus clairement à la lumière de la description qui va suivre de deux modes de réalisation d'un accessoire pour auvent ou toile de tente conforme à son principe, donnée uniquement à titre d'exemple et faite en référence aux dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 est une vue en perspective d'une caravane équipée d'un auvent selon l'invention.
- la figure 2 est une vue en perspective et en coupe d'un détail de l'auvent de la figure 1 selon la ligne II-II à la figure 1 et
- la figure 3 est une vue similaire à la figure 1 pour un second mode de réalisation de l'invention.

La caravane 1 de la figure 1 est équipée, d'une manière connue en soi, d'un auvent 2 essentiellement constitué d'un toit 3 et de trois cloisons formant les faces ou les côtés de l'auvent, dont deux sont visibles ici, à savoir la face avant 4 et une cloison latérale gauche 5. Chacune des cloisons 4 ou 5 peut être munie de surfaces translucides 4<u>a</u>, 5<u>a</u> destinées à permettre l'éclairage de l'intérieur de l'auvent par la lumière extérieure.

Conformément à l'invention, chaque cloison 4 ou 5 est munie de bandes 6, 7 et 8 destinées à reposer sur le sol pour constituer des toiles à pourrir et qui sont fixées de façon amovible sur les cloisons correspondantes. Chaque bande 6, 7 et 8 peut être munie d'oeillets 10 soudés ou cousus pour permettre le passage de piquets de fixation de la bande au sol.

Comme il apparaît plus clairement à la figure 2, la bande 7 est fixée sur la cloison 4 au moyen d'un système à boucles et crochets constitué par deux rubans 11 et 12 respectivement cousus sur la bande 7 et la cloison 4 et munis pour l'un de boucles et pour l'autre de crochets, afin de pouvoir constituer une liaison amovible.

La bande 12 est cousue sur un rabat 4b de la cloison 4 qui est située en dessous du point d'attache 4c d'un tendeur 13 arrimant la cloison 4 au sol au moyen de piquets 14. Ainsi, la cloison 4 demeure tendue par rapport au sol, y compris lorsque la bande 7 est désolidarisée du rabat 4b. Cette particularité peut avantageu-

sement être utilisée pour aérer l'intérieur de l'auvent en dégrafant partiellement une bande, comme cela est représenté avec la bande 6 sur la figure 1 sur laquelle est exercée un effort suivant la flèche F.

Comme il apparaît en particulier à la figure 2, une patte 15 peut être prévue à l'extrémité de la bande 7, cette patte 15 est pourvue d'un bouton pression 16 destiné à coopérer avec une pression fixée sur la face externe du rabat 4b au voisinage de son extrémité. Lorsque le bouton pression est en place, il contribue à renforcer la fixation de la bande 7 sur la cloison 4 dans sa zone d'extrémité afin d'éviter un arrachement accidentel de la toile à pourrir. Ainsi, lorsque l'on désire ôter la toile à pourrir 7 de la cloison 4, il suffit d'ouvrir la pression 16 et de dégrafer le système à boucles et crochets constitué par les rubans 11 et 12.

Selon une variante non représentée de l'invention, le sytème à boucles et crochets peut être remplacé par une fermeture à glissière dont un côté est cousu sur le rabat 4<u>b</u> alors que l'autre côté est cousu sur la partie supérieure de la bande 7.

Dans le mode de réalisation représenté à la figure 3, un autre système de fixation amovible est mis en oeuvre dans lequel un jonc 20 est logé dans une boucle 7a formée par le bord supérieur de la bande 7. La partie inférieure de la cloison 4 est, quant à elle, pourvue d'une encoche élastique 4d réalisée par le raccordement d'une armature élastique 21 en matière plastique sur la toile 4. Le jonc 20 peut ainsi être inséré en force dans l'encoche 4d, ce qui conduit à la fixation de la bande 7 sur la cloison 4. Lorsqu'il est nécessaire de désolidariser la bande 7 de la cloison 4, une traction sur la bande 7 dans le sens de la flèche F' permet d'extraire le jonc 20 de l'encoche 4d en utilisant l'élasticité de l'armature 21.

Selon une autre variante non représentée de l'invention, la bande 7 peut être fixée sur la cloison 4 au moyen de pressions régulièrement réparties sur sa longueur.

Dans tous les cas, et quel que soit le mode de fixation de la bande de la toile à pourrir sur la cloison, cette bande peut être facilement démontée en vue de son nettoyage et le lavage de la toile à pourrir à grande eau ne risque pas de salir la cloison 4 en coton enduit.

En outre, dans le cas d'un système de fixation peu onéreux, tel qu'un système à boucles et crochets ou un système à jonc, on peut prévoir que la bande formant la toile à pourrir est jetable et qu'elle est remplacée après une utilisation de quelques semaines ou lorsqu'elle est particulièrement sale à cause de sa mise en place sur un terrain argileux et/ou non pourvu de végétation.

Enfin, comme il apparaît à la figure 1, les bandes 6, 7 et 8 ont une longueur telles qu'elles se chevauchent dans une zone 25 de raccordement angulaire des cloisons sensiblement perpendiculaires 4 et 5. Pour ce faire, il suffit de couper les bandes 6, 7 et 8 à la dimension de la largeur ou de la fraction de la largeur de la cloison sur laquelle elles doivent être fixées, cette dimension étant augmentée de la largeur de la bande afin de per-

15

20

35

40

45

50

mettre le recouvrement. Dans la zone de recouvrement, plusieurs oeillets 10 peuvent être prévus pour garantir l'attache des bandes de toiles à pourrir sur le sol.

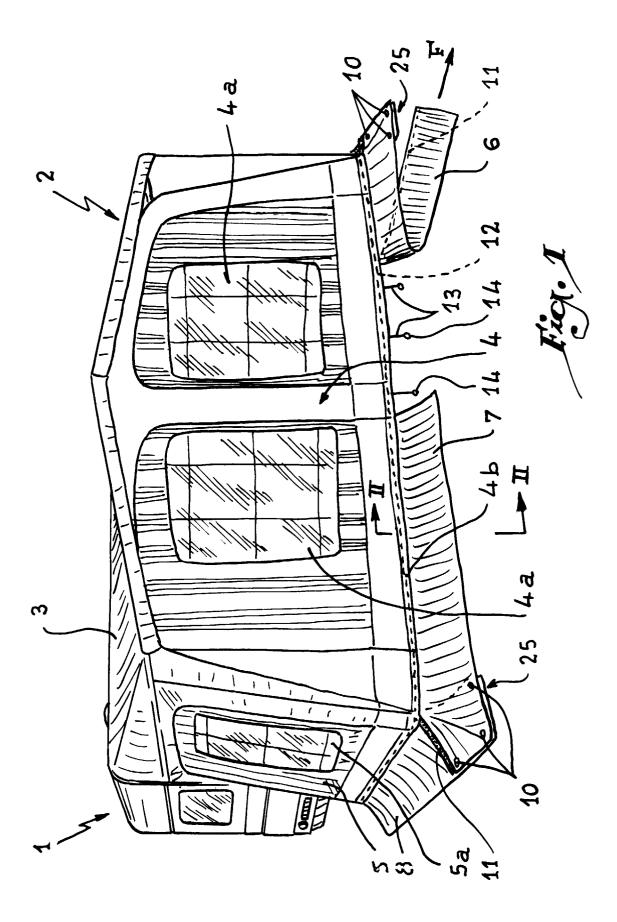
Compte tenu de ce qui précède, on peut prévoir que la toile à pourrir des bandes 6, 7 et 8 est commercialisée au mètre linéaire, ce qui permet de conserver un unique rouleau de bande adaptable à tous les types d'auvents quelles que soient les largeurs de leurs cloisons, pour autant qu'ils comportent un système de fixation adéquat. Dans le cas d'un dispositif de fixation à boucles et crochets, on voit sur la figure 1 qu'une partie du ruban 11 est exposée aux intempéries, mais ceci ne présente pas d'inconvénient car cette partie du ruban n'est en principe pas utilisée pour la fixation de la bande 7 et car le ruban 11 est lavable. Il est à noter que le dispositif de fixation par boucles et crochets est particulièrement adapté à l'utilisation de la toile à pourrir au mètre linéaire car chaque ruban 11 ou 12 peut être coupé à n'importe qu'elle longueur, une fois cousu sur la bande de toile à pourrir.

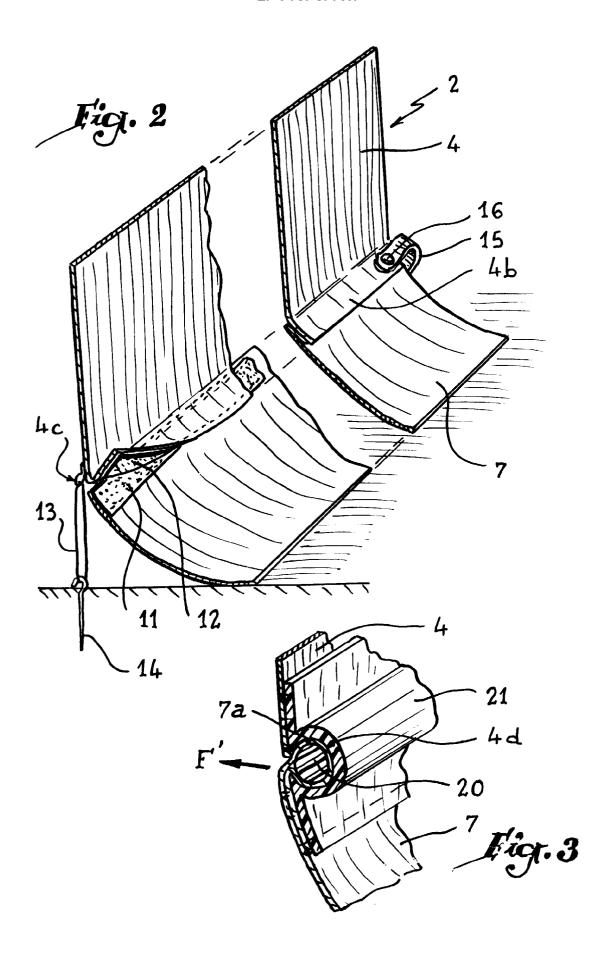
des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) est fixée sur ladite cloison (4) sur une partie (4<u>b</u>) formant rabat située en dessous du point d'attache (4<u>c</u>) sur ladite cloison des tendeurs (13) arrimant ladite cloison au sol.

- 8. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que deux bandes fixées sur des cloisons (4,5) sensiblement perpendiculaires se chevauchent dans une zone de raccordement angulaire (25) desdites cloisons.
- 9. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite bande est jetable.
- Auvent ou toile de tente comprenant un accessoire selon l'une des revendications 1 à 9.

Revendications

- Accessoire pour auvent (2) ou toile de tente constitué par une bande (6,7,8) destinée à reposer sur le sol en étant fixée à une cloison (4,5) dudit auvent ou de ladite tente, caractérisé en ce que ladite bande est fixée sur ladite cloison de façon amovible.
- 2. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) est fixée sur ladite cloison (4) au moyen d'un dispositif à boucles et crochets (11,12).
- Accessoire pour auvent ou toile de tente selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) est fixée sur ladite cloison (4) au moyen d'une fermeture à glissière.
- 4. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) est fixée sur ladite cloison (4) au moyen d'un jonc (20) pénétrant dans une encoche (4d) de ladite cloison.
- 5. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon la revendication 1, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) est fixée sur ladite cloison (4) au moyen de pressions.
- 6. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon l'une des revendications précédentes, caractérisé en ce que ladite bande (6,7,8) et ladite cloison (4) sont munies, au voisinage de l'extrémité de ladite bande, de moyens de renforcement (15,16) de la fixation.
- 7. Accessoire pour auvent ou toile de tente selon l'une







Office européen RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE Numero de la demande

EP 97 42 0018

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS					
atégorie	Citation du document avec in des parties perti	dication, en cas de besoin, nentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.6)	
Χ	DE 69 10 528 U (A. S * page 2, ligne 17 -	ÖRJE) 11 Décembre 19	269 1,10	E04H15/32	
Υ	page 2, Tight 17		3,4		
X	DE 891 603 C (H. KÖGEL) 1 Octobre 1953 * page 2, ligne 71 - ligne 75; figures 1,4 *		1,4		
Υ	FR 2 204 376 A (ATLA 1974 * page 4, ligne 7 -	NTIC PRODUCTS) 24 Ma ligne 13; figures 1			
v	*	 DRFER KUNSTSTOFFBETR	IFR 4		
Y	ING) 4 Octobre 1979	ligne 3; figures 1,2			
A	ED 0 300 475 4 /215	 A) 07 M-: 1077			
A	FR 2 329 475 A (SIB/ * page 3, ligne 19	A) 27 Mai 1977 - ligne 30; figures	1,4	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.6)	
A	DE 29 24 256 A (CRAI Décembre 1980 * page 5, alinéa 7 figures *			E04H	
-	orésent rapport a été établi pour to Lieu de la recherche LA HAYE CATEGORIE DES DOCUMENTS (Date d'achèvement de la recherche 9 Mai 1997		Examinateur iekoukis, S	
Y:p a A:a O:d	articulièrement pertinent à lui seul articulièrement pertinent en combinaiso utre document de la même catégorie rrière-plan technologique ivulgation non-écrite ocument intercalaire	E : document date de d n avec un D : cité dans L : cité pour	T: théorie ou principe à la base de l'invention E: document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D: cité dans la demande L: cité pour d'autres raisons &: membre de la même famille, document correspondant		